



Province de Québec
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
MRC Maskinongé

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

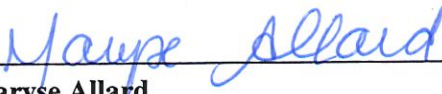
ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET FIXANT LES TAUX DE TAXES FONCIÈRES ET DE COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022.

EST par les présentes donné que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire, le 24^{ième} jour de janvier 2022 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, soit 101, rue de l'Hôtel de Ville, SAINT-ALEXIS-DES-MONTS pour :

- Adoption du règlement décrétant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxes foncières et de compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2022;

Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets mentionnés ci-haut.

DONNÉ à Saint-Alexis-des-Monts,
Ce 12^{ième} jour de janvier 2022.



Maryse Allard
Greffière-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le 12^e jour de janvier 2022 (2022-01-12).



Maryse Allard
Greffière-Trésorière